

## Exclusive Networks lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris et annonce sa fourchette de prix indicative

### Faits marquants

- Exclusive Networks est un spécialiste mondial des technologies innovantes en matière de cybersécurité.
- Exclusive Networks dispose de profondes capacités techniques et de services innovants qui complètent les offres des fournisseurs et des partenaires de distribution, parmi lesquelles les DevSecOps, la validation des technologies émergentes et la plateforme de consommation « as-a-service ».
- Exclusive Networks fournit des services permettant d'accélérer la vente de technologies disruptives en matière de cybersécurité à l'échelle mondiale. Exclusive Networks permet aux fournisseurs d'étendre leurs activités à l'échelle mondiale et offre aux partenaires de distribution (tels que les revendeurs à valeur ajoutée, les intégrateurs de systèmes, les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de services gérés) une expertise, des technologies et des services disruptifs pour répondre aux besoins de leurs clients.
- La stratégie de croissance du groupe est centrée sur la croissance sous-jacente des fournisseurs existants, dans les zones géographiques actuelles et nouvelles, sur l'attraction de nouveaux fournisseurs et clients pour compléter son solide portefeuille, sur l'élargissement de son offre de services pour répondre aux besoins des clients et sur la poursuite des fusions et acquisitions génératrices de valeur.
- Structure de l'offre : une offre à prix ouvert en France auprès d'investisseurs particuliers (« l'Offre à Prix Ouvert » ou « l'OPO »), et un placement privé international (« le Placement Global »), auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'étranger.
- Fourchette indicative du prix de l'offre : entre 20 euros et 24 euros par action.
- Taille de l'offre : (i) cession de 5 295 307 actions existantes (soit environ 106 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative) par Everest UK Holdco Limited (une entité du groupe Permira), HTIVB (une société contrôlée par Olivier Breittmayer) et certains dirigeants, salariés et anciens salariés de la Société et (ii) émission de nouvelles actions ordinaires (les « Nouvelles Actions ») par Exclusive Networks pour un montant d'environ 260 millions d'euros (correspondant à un maximum de 13 000 000 nouvelles actions, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative).
- Option de surallocation : vente d'actions existantes supplémentaires par Everest UK HoldCo Limited et HTIVB, représentant un maximum de 15,00% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'offre, correspondant à un maximum de 2 744 296 actions supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative.
- Période de souscription : la clôture de l'OPO est prévue le 21 septembre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres passés au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres passés par internet. La clôture du Placement Global est prévue le 22 septembre 2021 à 13 heures (heure de Paris).
- Fixation du prix de l'offre prévue le 22 septembre 2021.
- Début des négociations des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris prévue le 23 septembre 2021.
- Règlement-livraison des actions prévu le 27 septembre 2021.

**Paris, 14 septembre 2021** – [Exclusive Networks S.A.](#) (« Exclusive Networks » ou la « Société » Ticker EXN), un spécialiste mondial des technologies innovantes de cybersécurité, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A).

### **Jesper Trolle, Directeur général, a déclaré :**

*« Exclusive Networks est un spécialiste mondial de la cybersécurité, et est à la pointe de l'innovation de rupture en matière de cybersécurité et de technologies cloud depuis près de deux décennies. Au cours de cette période, nous sommes passés d'une petite entreprise privée à un spécialiste mondial de la cybersécurité, avec un TCAC des ventes brutes de 36 % depuis 2013.*

*Notre mission est de conduire la transition vers un avenir numérique totalement fiable. Nous pensons que notre projet d'introduction en bourse sur Euronext nous aidera à accélérer notre stratégie de croissance éprouvée, qui s'articule autour de quatre principes clés : stimuler la croissance avec les fournisseurs existants ; attirer de nouveaux fournisseurs et clients ; élargir notre offre de services ; et acquérir des sociétés qui correspondent à notre culture et à notre ADN et qui complètent notre présence géographique ou nos capacités.*

*Exclusive Networks est idéalement placée pour concrétiser cette vision et tirer parti des opportunités actuelles du marché. La cybersécurité est un marché très attractif, dont la valeur est estimée à 58 milliards d'euros en 2020 et dont le TCAC est de 9 % entre 2020 et 2026. Le cyber écosystème devient de plus en plus complexe, le canal de vente des produits cyber est fragmenté et la technologie évolue très rapidement pour lutter contre la sophistication croissante des menaces et des cyberattaques. Cela crée une demande pour un spécialiste de la cybernétique comme Exclusive Networks sur le long terme, et nous sommes impatients d'apporter encore plus de valeur à nos fournisseurs et partenaires à l'avenir ».*

### **À propos de Exclusive Networks**

Exclusive Networks est un spécialiste mondial des technologies innovantes de cybersécurité, qui fournit des services pour accélérer la vente de technologies disruptives de cybersécurité et d'infrastructures numériques à l'échelle mondiale. Exclusive Networks aide les fournisseurs de cybersécurité à étendre leurs activités à l'échelle mondiale et offre aux partenaires de distribution (tels que les revendeurs à valeur ajoutée, les intégrateurs de systèmes, les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de services gérés) une expertise, des technologies et des services disruptifs pour répondre aux besoins de leurs clients.

Exclusive Networks travaille également avec plusieurs fournisseurs offrant des solutions dans des sous-segments spécifiques au-delà du cyber. Exclusive Networks excelle en combinant une échelle mondiale avec une exécution locale. Avec des bureaux dans 40 pays et la capacité de servir des clients sur les cinq continents et dans plus de 150 pays, Exclusive Networks, dont le siège social est en France, offre un modèle « échelle mondiale, vente locale ». Ce modèle améliore les performances des opérations locales en fournissant un soutien à la fois mondial et local. Cette approche a permis à Exclusive Networks (i) de développer l'un des plus larges portefeuilles de solutions de cybersécurité au monde, provenant de plus de 240 fournisseurs de premier plan et (ii) de développer une base de clients mondiale, composée de plus de 18 000 VAR, SI, Telcos et MSP, servant indirectement plus de 110 000 clients finaux. Sur la période de 2018 à 2020, Exclusive Networks s'est engagé dans des activités dans plus de 124 pays.

L'approche de Exclusive Networks permet aux fournisseurs d'adopter un modèle de mise sur le marché simple et agile en ce qui concerne leurs solutions de cybersécurité et d'infrastructure numérique, tout en bénéficiant de l'expertise locale et de la connaissance du marché de Exclusive Networks dans chaque juridiction d'opération. L'échelle de Exclusive Networks est également importante pour ses clients, car leurs propres utilisateurs finaux peuvent être situés dans plusieurs régions du monde. En outre, Exclusive Networks aide ses clients grâce à son expertise dans la sélection des fournisseurs, car les solutions de cybersécurité et d'infrastructure numérique deviennent de plus en plus compliquées et ne cessent d'évoluer face à l'augmentation des menaces de cybersécurité.

### **Demandes de renseignements**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

#### **Médias :**

##### **FTI Consulting**

Emily Oliver/Christina Zinck

+33 (0)1 47 03 68 10 | [exclusivenetworks@fticonsulting.com](mailto:exclusivenetworks@fticonsulting.com)

##### **Exclusive Networks**

Hadas Hughes, Vice-présidente marketing et communication

Hacene Boumendjel, Directeur des relations investisseurs

Contact via FTI, ou [IR@exclusive-networks.com](mailto:IR@exclusive-networks.com)

### **Structure de l'Offre**

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (« l'OPO ») ; et
- Un placement privé international (« le Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et à l'étranger, y compris aux Etats-Unis d'Amérique auprès d'acheteurs institutionnels qualifiés en vertu de la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et hors des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres d'achat émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

La répartition définitive des actions entre l'OPO et le Placement Global sera déterminée au moment où les résultats de l'OPO seront connus.

### **Montant de l'Offre**

Il est prévu que l'offre d'actions soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (« l'Offre ») comprenant :

- Une émission d'actions nouvelles par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital pour un produit brut d'environ 260 millions d'euros.
- Une vente d'actions existantes par Everest UK Holdco Limited, HTIVB et certains dirigeants, employés et anciens employés du groupe, entraînant un produit brut d'environ 106 millions d'euros sur la base de l'extrémité inférieure de la fourchette de prix indicative, et jusqu'à environ 156 millions d'euros sur la base de l'extrémité supérieure de la fourchette de prix indicative ; et
- Une vente d'actions supplémentaires de surallocation existantes par Everest UK HoldCo Limited et HTIVB, représentant un maximum de 15,00% du nombre total d'actions offertes dans l'offre, entraînant un produit brut d'environ 55 millions d'euros sur la base de l'extrémité inférieure de la fourchette de prix indicative, et jusqu'à environ 62 millions d'euros sur la base de l'extrémité supérieure de la fourchette de prix indicative.

### **Fourchette de prix indicative**

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 20 euros et 24 euros par action, soit la fourchette approuvée par le Conseil d'administration de la Société le 13 septembre 2021. Le prix des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global sera le même.

Le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette et la fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix ou en cas de fixation du prix de l'Offre au-dessus de cette borne supérieure (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'Offre sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'Offre. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués au plus tard avant la nouvelle date de clôture de l'Offre.

Le prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

### **Calendrier indicatif de l'Offre**

L'OPO débutera le 15 septembre 2021 et devrait se clôturer le 21 septembre 2021 à 17h00 (heure de Paris) pour les ordres d'achat au guichet et à 20h00 (heure de Paris) pour les ordres d'achat par internet. Le Placement Global débutera le 15 septembre 2021 et devrait se clôturer le 22 septembre 2021 à 13h00 (heure de Paris). Le prix de l'Offre devrait être fixé le 22 septembre 2021.

La période d'Offre pourra être réduite mais restera ouverte pendant un minimum de trois jours de bourse.

La négociation conditionnelle des actions Exclusive Networks devrait débuter le 23 septembre 2021 sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre devrait intervenir le 27 septembre 2021.

Le calendrier indicatif pourra être ajusté et notamment accéléré en cas de clôture anticipée de l'Offre ou être retardé. En cas de clôture anticipée de la période d'Offre (ce qui réduira la durée de la période de souscription des investisseurs), (i) un communiqué de presse sera publié par la Société et (ii) un avis sera publié par

Euronext Paris au plus tard la veille de la date de clôture anticipée de la période d'Offre. Dans tous les cas, la période d'Offre restera ouverte pendant un minimum de trois jours de bourse.

### **Raisons de l'introduction en bourse**

L'introduction en bourse vise principalement à soutenir la stratégie de développement et de croissance du Groupe axée sur les points suivants

- (i) La poursuite de la croissance sous-jacente des vendeurs existants dans les zones géographiques actuelles ;**
- (ii) L'ajout de nouvelles zones géographiques pour les vendeurs existants ;**
- (iii) L'attrait de nouveaux fournisseurs vers son offre existante de services et de solutions ;**
- (iv) L'élargissement de son offre de services et de solutions pour répondre aux besoins des clients ;  
et**
- (v) la poursuite des fusions et acquisitions génératrices de valeur.**

### **Intermédiaires financiers**

J.P. Morgan et Morgan Stanley agissent en tant que coordinateurs globaux conjoints et teneurs de livres conjoints.

BNP PARIBAS, Citigroup et Société Générale agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés.

Lazard agit en tant que conseil financier indépendant.

### **Engagements de conservation de la Société et des actionnaires**

180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre pour la Société, Everest UK Holdco Limited et HTIVB et 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre pour les managers, sous réserve de certaines exceptions.

### **Informations accessibles au public**

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 14 septembre 2021 sous le numéro 21-399, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 3 septembre 2021 sous le numéro I.21-044, (ii) du supplément à ce document d'enregistrement approuvé le 14 septembre 2021 sous le numéro I. 21-050 et (iii) d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais sur demande auprès de la société à Exclusive Networks, 20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Exclusive Networks ([www.exclusive-networks-ir.com/ipo/](http://www.exclusive-networks-ir.com/ipo/)).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la réputation, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le cours des actions de la Société.

## Avis important

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre publique de vente ou d'achat, ni une sollicitation publique d'une offre de vente ou d'achat, de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre pays ou juridiction. Les actions d'Exclusive Networks ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Exclusive Networks n'a pas l'intention d'enregistrer aux Etats-Unis une partie de l'offre ou de faire une offre publique des actions aux Etats-Unis.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre prévue décrite dans le présent communiqué de presse ou à Exclusive Networks ne peut être distribuée dans un pays ou une juridiction où une telle distribution nécessiterait l'enregistrement ou l'approbation des titres. Aucun enregistrement ou approbation de ce type n'a été ou ne sera obtenu en dehors de la France. La distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut être interdite par la loi applicable. Exclusive Networks n'assume aucune responsabilité en cas de violation de la loi et de la réglementation applicables, par toute personne.

Le présent communiqué est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en cas d'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), faisant également partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur (le retrait de) l'Union européenne (la loi « EUWA »).

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen et le Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en vue de faire une offre au public des titres visés dans les présentes nécessitant la publication d'un prospectus dans tout État membre concerné autre que la France. Par conséquent, les actions ne peuvent être et ne seront pas offertes dans un État membre concerné autre que la France, sauf si cela est conforme aux exemptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou 5 dans toute autre circonstance ne nécessitant pas la publication par Exclusive Networks d'un prospectus conformément à l'article 3(2) du Règlement Prospectus, faisant également partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi EUWA, et/ou aux réglementations applicables de cet État membre concerné ou du Royaume-Uni.

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut être faite que sur la base d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être comprise comme une approbation des titres offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé.

Cette annonce n'est pas un prospectus, un document d'information ou une déclaration de produit aux fins de la loi sur les sociétés de 2001 (Cth) (« Corporations Act »). La fourniture de ce communiqué à toute personne ne constitue pas une offre ou une invitation à demander des titres en Australie. Ce communiqué est destiné à être distribué à, et toute offre en Australie des titres de la Société ne peut être faite qu'à, des personnes qui sont des « investisseurs avertis » ou des « investisseurs professionnels » au sens de la section 708 du Corporations Act, et qui sont un « client de gros » au sens de la section 761G du Corporations Act.

Au Canada, les informations contenues dans cette annonce sont uniquement adressées et destinées aux personnes qui sont des investisseurs accrédités et des clients autorisés au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de détermination du prix d'Offre (soit jusqu'au 22 octobre 2021 (inclus)), J.P. Morgan AG, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra, mais n'y sera en aucun cas tenu, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement

(UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du Règlement délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016, réaliser des opérations à l'effet de stabiliser le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du Règlement délégué 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront en aucun cas être effectuées à un prix supérieur au prix d'Offre. Ces interventions sont susceptibles d'affecter le cours des actions et conduire à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, J.P. Morgan AG pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. Une information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement susmentionné.

### **Informations destinées aux distributeurs**

Uniquement aux fins des exigences de gouvernance des produits contenues dans : (a) la directive européenne 2014/65/UE relative aux marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant MiFID II ; et (c) les mesures d'application locales (ensemble, les « Exigences de gouvernance des produits MiFID II »), et déclinant toute responsabilité, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre, qu'un « fabricant » (aux fins des Exigences de gouvernance des produits MiFID II) pourrait autrement avoir à cet égard, les Actions ont été soumises à un processus d'approbation des produits, qui a déterminé que ces Actions sont : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs répondant aux critères de clients professionnels et de contreparties éligibles, chacun tel que défini dans MiFID II ; et (ii) éligibles pour une distribution par tous les canaux de distribution autorisés par MiFID II (« l'Évaluation du marché cible »). Nonobstant l'Évaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions peut baisser et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions n'offrent aucun revenu garanti ni aucune protection du capital ; et un investissement dans les Actions n'est compatible qu'avec les investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une protection du capital, qui (seuls ou en collaboration avec un conseiller financier ou autre approprié) sont capables d'évaluer les mérites et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'évaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de toute restriction de vente contractuelle, légale ou réglementaire en rapport avec l'offre.

Pour éviter toute ambiguïté, l'évaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié aux fins de MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir dans, ou d'acheter, ou de prendre toute autre mesure que ce soit concernant les Actions. Chaque distributeur est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible concernant les Actions et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Le contenu de ce communiqué a été préparé par la Société et relève de sa seule responsabilité.

## ANNEXE

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 14 septembre 2021 par l'AMF sous le numéro 21-399

## Section 1 – Introduction

**Libellé et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des actions ordinaires***Libellé pour les actions ordinaires* : « Exclusive Networks ».*Code ISIN* : FR0014005DA7**Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)***Dénomination sociale* : Exclusive Networks SA (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales, le « Groupe »).*Lieu et numéro d'immatriculation* : R.C.S. Nanterre 839 082 450.*LEI* : 969500GFM1C4M1KMPL74**Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus**

Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France.

Le document d'enregistrement de la Société a été approuvé par l'AMF le 3 septembre 2021 sous le numéro I. 21-044.

Le supplément du document d'enregistrement de la Société a été approuvé par l'AMF le 14 septembre 2021 sous le numéro I. 21-050.

**Date d'approbation du Prospectus** : 14 septembre 2021.**Avertissement du lecteur**

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus (le « Prospectus »). Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions ordinaires de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions ordinaires de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans un prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale, être tenu de supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

## Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

2.1	<b>Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?</b>	<p><b>Dénomination sociale</b> : Exclusive Networks SA.</p> <p><b>Siège social</b> : 20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt.</p> <p><b>Forme juridique</b> : société anonyme à conseil d'administration.</p> <p><b>Droit applicable</b> : droit français.</p> <p><b>Pays d'origine</b> : France.</p> <p><b>LEI</b> : 969500GFM1C4M1KMPL74</p> <p><b>Principales activités</b></p> <p>Le groupe est un spécialiste mondial des technologies innovantes en matière de cybersécurité. Le Groupe fournit des services pour accélérer la vente de technologies disruptives en matière de cybersécurité à l'échelle mondiale. Le Groupe est positionné au centre de l'écosystème de la cybersécurité. Ses services polyvalents et ses vastes capacités lui permettent non seulement d'aider les fournisseurs de cybersécurité à développer efficacement leurs activités à l'échelle mondiale, mais aussi de fournir aux clients professionnels (c'est-à-dire les revendeurs à valeur ajoutée (« VARs »), les intégrateurs de systèmes (« SIs »), les sociétés de télécommunications (« Telcos ») et les fournisseurs de services gérés (« MSP »)) une expertise en cybersécurité, en technologies disruptives et des services pour répondre à leurs besoins individuels.</p>
-----	--	--



Le Groupe achète et vend des solutions de cybersécurité et autres produits adjacents fournis par ses fournisseurs disruptifs et établis. Le Groupe propose l'ensemble du panel de solutions de cybersécurité fournies par ses fournisseurs, à l'exception de celles qui ne relèvent pas de ses activités de cybersécurité. Le Groupe fournit à ses fournisseurs et à ses clients des services standard (par exemple, l'expédition, la facturation, la logistique, le dédouanement, la facturation, l'encaissement et la gestion des devises) en plus d'une autre série de services spécialisés spécifiquement adaptés à chaque client (par exemple, le lancement de nouvelles technologies, la formation et le support technique, l'expansion mondiale, le recrutement et l'animation de partenaires, le marketing, la génération d'opportunités d'affaires, les conseils techniques en matière de pré-vente et l'installation).

#### Principaux actionnaires à la date du Prospectus

À la date du présent Prospectus, la Société est contrôlée par Everest UK HoldCo Limited (qui est détenue majoritairement par Permira VI Investment Platform Limited, qui est elle-même indirectement contrôlée par des entités qui constituent collectivement le Fonds Permira VI, contrôlé par Permira VI GP). Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social de la Société entre ses principaux actionnaires à la date du présent Prospectus et préalablement à la Réorganisation (tel que définie et décrite ci-dessous) :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Catégories d'actions
Everest UK HoldCo Limited	71 131 362	77,77%	71 131 362	77,77%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 42 678 822 actions de préférence PS2</li> <li>▪ 28 452 540 actions de préférence PS3</li> </ul>
HTIVB	12 272 821	13,42%	12 272 821	13,42%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 11 249 999 actions ordinaires</li> <li>▪ 1 022 821 actions de préférence PS1</li> <li>▪ 1 action de préférence PS4</li> </ul>
EM Networks 1	4 308 362	4,71%	4 308 362	4,71%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 308 362 actions de préférence PS1</li> </ul>
EM Networks 2	3 657 826	4,00%	3 657 826	4,00%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 657 826 actions ordinaires</li> </ul>

Dans le cadre de l'Offre, le Groupe entend procéder à une simplification de sa structure (la « **Réorganisation** »). La Réorganisation, qui prendra effet à la Date de Règlement-Livraison de l'Offre comprend, notamment (i) la fusion dans la Société des deux entités dédiées par lesquelles certains salariés et dirigeants actuels du Groupe, et certains anciens salariés et dirigeants de celui-ci, détiennent actuellement leur participation dans le Groupe (EM Networks 1 et EM Networks 2), afin que ces derniers deviennent des actionnaires directs de la Société, (ii) la conversion de toutes les actions de préférence existantes de la Société en actions ordinaires et (iii) les fusions successives de certains véhicules intermédiaires du Groupe. A l'issue du Règlement-Livraison de l'Offre, Permira, par l'intermédiaire d'Everest UK HoldCo Limited, conservera le contrôle de la Société et n'agira pas de concert avec l'un quelconque des autres actionnaires de la Société.

#### Principaux dirigeants

Mr. Jesper Trolle, Directeur général de la Société.

#### Contrôleurs légaux des comptes

- **Deloitte & Associés** (6, Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex, France), membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.
- **Mazars** (Tour Exaltis, 61, rue Henri-Regnault, 92075 Paris La Défense Cedex), membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

#### Informations Financières Sélectionnées :

- Informations Financières Sélectionnées des Comptes de Résultat Consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin		Pour la période d'un an se terminant le 31 décembre		
	2021	2020	2020	2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires	1 105 855	878 859	1 891 746	1 741 955	1 999 026
Résultat opérationnel	11 078	6 689	29 757	21 729	64 437
Coût des marchandises et services vendus	(958 009)	(758 141)	(1 630 861)	(1 490 924)	(1 762 625)
Résultat financier net	(15 086)	(18 005)	(38 695)	(36 261)	(18 946)
Résultat avant impôt	(4 009)	(11 316)	(8 937)	(14 532)	36 615
Résultat net	(18 937)	(4 900)	2 719	(16 385)	29 749
Résultat par action	(0,07)	(0,04)	(0,05)	(0,08)	0,15

▪ Informations Financières Sélectionnées de l'état de la Situation Financière Consolidée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin		Au 31 décembre	
	2021	2020	2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>
Total de l'actif	2 457 864	2 675 398	2 493 268	2 321 169
Total des capitaux propres	675 301	687 561	723 699	722 362
Dette Nette	574 700	589 169	607 363	282 386

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin		Au 31 décembre	
	2021	2020	2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>
Total des dettes financières – part non courante <sup>(3)</sup>	718 078	721 776	669 678	340 277
Total des dettes financières – part courante <sup>(3)</sup>	67 890	101 759	106 865	10 425
Total des dettes financières	785 968	823 535	776 543	350 702

<sup>(1)</sup> Les chiffres de 2019 sont présentés en IFRS, sur la base des données des États Financiers Consolidés 2020.

<sup>(2)</sup> 2018 est présentée en normes françaises, sur la base des données des États Financiers Consolidés 2018 d'Exclusive France Holding.

<sup>(3)</sup> Incluant les crédits-baux.

▪ Informations Financières Sélectionnées du tableau des Flux de Trésorerie Consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin		Au 31 décembre	
	2021	2020	2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	30 241	94 212	11 808	27 370
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(8 921)	(71 145)	(13 506)	(45 475)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	(60 720)	37 005	14 261	14 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	162 217	106 008	92 597	65 438
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	123 383	162 217	106 008	57 892

▪ Principaux indicateurs de performance

<i>(en milliers d'euros, sauf mention contraire)</i>	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin		Pour la période d'un an se terminant le 31 décembre	
	2021	2020	2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>
EBITA ajusté (a)	47 730	95 176 <sup>(4)</sup>	81 111	84 484
EBITA ajusté en pourcentage de la Marge Nette (b)	32,8%	37,0% <sup>(5)</sup>	32,8%	35,7%
Résultat Net Ajusté (c)	31 814	39 809	30 858	49 427
Taux de conversion en trésorerie (d)	92%	108%	64%	74%
Évolution du besoin en fonds de roulement	5 750	48 489	(25 868)	11 944
Ratio de levier net (e)	4,7x	4,7x	6,1x	6,5x

(a) EBITA Ajusté - Résultat opérationnel récurrent avant amortissement des immobilisations incorporelles, ajusté pour tenir compte de certains coûts qui n'ont pas d'impact sur les opérations courantes (notamment les coûts de mise en œuvre des systèmes d'information groupe finance et gestion, les coûts de restructuration et les coûts ponctuels).

(b) EBITA Ajusté en pourcentage de la marge nette - EBITA Ajusté divisé par la marge nette.

(c) Résultat net ajusté - Résultat net ajusté pour l'amortissement des immobilisations incorporelles, les autres charges/produits d'exploitation (après impôt au taux d'imposition effectif) et l'impôt différé.  
 (d) Taux de conversion en trésorerie - FCF opérationnel avant impôt divisé par l'EBITDA Ajusté.  
 (e) Ratio de levier net - Dette nette divisée par l'EBITDA Ajusté, tous deux tels que définis dans le Contrat de Facilités de Crédit Senior existant.

<sup>(1)</sup> Les chiffres de 2019 sont présentés en IFRS, sur la base des données des États Financiers Consolidés 2020.

<sup>(2)</sup> 2018 est présentée en normes françaises, sur la base des données des États Financiers Consolidés 2018 d'Exclusive France Holding.

<sup>(4)</sup> L'EBITA Ajusté du Groupe aurait été de 108 millions d'euros en incluant la société Veracomp comme si elle avait été acquise au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<sup>(5)</sup> L'EBITA Ajusté du Groupe en pourcentage de la Marge Nette aurait été de 37% en incluant la société Veracomp comme si elle avait été acquise au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A court et moyen terme, le Groupe ambitionne :

- Une croissance du chiffre d'affaires brut (comprenant les fusions et acquisitions) à deux chiffres (*low teens % growth*) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'environ 15% pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et, à moyen terme, une croissance légèrement supérieure à 10% ;
- Croissance organique du chiffre d'affaires pour l'exercice clos du 31 décembre 2021 similaire à celle visée pour le chiffre d'affaires brut ;
- Une croissance de la marge nette pour 2021 proche des 10% (*high single digit % growth*) et une légère baisse de la marge nette en pourcentage du chiffre d'affaires brut d'environ 1 point à moyen terme ;
- Un EBITA Ajusté stable en pourcentage de la marge nette pour 2021 et 2022, avec une augmentation au-delà de 40% à moyen terme ;
- Une croissance des dotations aux amortissements et des provisions pour dépréciations pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 (hors amortissement des immobilisations incorporelles mais y compris les crédits-baux) pour atteindre un montant légèrement supérieur à 10 millions d'euros à moyen terme ;
- Un fonds de roulement net en pourcentage du chiffre d'affaires brut d'environ 4,5% (après l'annulation des effets exceptionnels de 2020) pour 2021 et pour le moyen terme. Le fonds de roulement net exclut EXN Capital Finance, qui concerne les systèmes de solutions informatiques vendus par le biais d'accords de financement Exclusive Capital ;
- Capex (Capex d'exploitation net plus remboursement des dettes de location) d'un montant légèrement supérieur à 10 millions d'euros en 2021 et d'un montant de 10 à 15 millions d'euros à moyen terme ;
- Un ratio de levier de la Dette Nette sur l'EBITDA Ajusté des douze derniers mois d'environ 2,5x au 31 décembre 2021, avec un objectif de 3,0x immédiatement après l'Offre, et un désendettement régulier à moyen terme. La diminution attendue du ratio de levier financier provient notamment (i) de l'amélioration attendue de l'EBITDA Ajusté d'environ 10 millions d'euros au quatrième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2020, combinée à (ii) l'effet positif attendu de la saisonnalité du fonds de roulement net d'environ 30 millions d'euros.

Le Groupe prévoit également :

- Un taux d'imposition effectif en 2021 en pourcentage du résultat avant impôt Ajusté (résultat avant impôt plus amortissement des actifs incorporels) tendant vers 20 % et une augmentation tendant vers 25 % à moyen terme ;
- Des coûts uniques liés à l'Offre d'environ 20 à 25 millions d'euros, avec des coûts post-Offre de société cotée d'un montant moyen d'environ 5 millions d'euros par an, avec un effet pleine année à partir de 2022 ;
- Des dividendes annuels à distribuer à ses actionnaires d'environ 25 % de son Résultat Net Ajusté, à compter de et sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunissant en 2022 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en supposant que tous les objectifs décrits à la section 10 du Document d'Enregistrement ont été atteints.

**2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?**

Un investissement dans les actions de la Société comporte de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

**Risques liés aux activités et au secteur d'activité du Groupe :**

- L'incapacité du Groupe à maintenir ses relations avec ses fournisseurs, ou des changements significatifs des conditions financières ou d'autres modalités de ses accords existants avec ces fournisseurs, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur ses activités.
- Le Groupe dépend de certains fournisseurs clés pour une part significative de son chiffre d'affaires.
- Le Groupe subit des pressions concurrentielles importantes pour les clients revendeurs et l'incapacité du Groupe à maintenir et à étendre ses relations avec ses revendeurs existants ou à attirer de nouveaux revendeurs pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités.
- Le Groupe est exposé au risque de crédit de ses clients et est susceptible d'être exposé à des retards ou des défauts de paiement de la part de ses clients, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur ses flux de trésorerie et ses résultats financiers.
- Si le Groupe n'est pas en mesure d'appréhender les changements technologiques en fournissant des solutions de cybersécurité nouvelles et améliorées, l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe pourraient être défavorablement affectés.

**Risques Financiers :**

- La fluctuation du cours des devises est susceptible d'avoir un impact défavorable sur les revenus et les coûts du Groupe.
- Les droits de douane peuvent entraîner une augmentation des prix et avoir un impact défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation du Groupe.
- Le caractère significatif du levier financier et des obligations au titre de certaines facilités de crédit du Groupe sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les flux de trésorerie du Groupe et nuire à sa capacité à se développer ou à financer ses opérations futures.

**Risques liés à l'environnement réglementaire et juridique du Groupe :**

- Le Groupe exerce une activité mondiale qui l'expose aux risques liés à la conduite de ses activités dans de multiples juridictions.
- Le Groupe est soumis à des lois et réglementations en matière de sanctions gouvernementales, économiques et commerciales, ainsi qu'à des contrôles des exportations et des importations, qui pourraient engager sa responsabilité en cas de non-conformité ou nuire à sa capacité à être compétitif sur les marchés internationaux.
- Toute violation réelle ou apparente de la vie privée ou toute utilisation ou divulgation inappropriée de ces données, ou tout accès à celles-ci, pourraient nuire à la réputation du Groupe en tant que marque de confiance, et avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

### Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

<b>3.1</b>	<b>Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?</b>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des actions ordinaires existantes qui composeront le capital social de la Société immédiatement avant le Règlement-Livraison de l'Offre (les « <b>Actions Existantes</b> »), dont le nombre sera compris entre 78 476 536 Actions Existantes (représentant approximativement 1 569 530 720 euros sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre) et 75 892 862 Actions Existantes (représentant environ 1 821 428 688 euros sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre), entièrement libérées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en ce compris un nombre maximal d'Actions Existantes potentiellement cédées dans le cadre de l'Offre par les Actionnaires Cédants (les « <b>Actions Initiales Cédées</b> ») compris entre 5 295 307 Actions Existantes (représentant environ 105 906 140 euros sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre) et 6 511 906 Actions Existantes (représentant environ 156 285 744 euros sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre);</li> <li>• qui serait susceptible d'être augmenté d'un nombre maximum d'Actions Existantes potentiellement cédées par Everest UK HoldCo Limited et HTIVB, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous en section 4.1) compris entre 2 744 296 Actions Existantes (représentant environ 54 885 920 euros sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre) et 2 601 786 Actions Existantes (représentant environ 62 442 864 euros sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre) (les « <b>Actions de l'Option de Surallocation</b> »), ensemble avec les Actions Initiales Cédées, les « <b>Actions Cédées</b> ») ; et</li> </ul> </li> <li>- des actions nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public pour un montant approximatif de 260 000 000 euros (prime d'émission incluse) (les « <b>Actions Nouvelles</b> » et, ensemble avec les Actions Initiales cédées, les « <b>Actions Initiales et Nouvelles</b> »), correspondant à un nombre maximum de 13 000 000 actions ordinaires sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre et à un nombre maximum de 10 833 333 actions ordinaires sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre. Les Actions Cédées et les Actions Nouvelles sont définies ensemble comme les « <b>Actions Offertes</b> » et les Actions Nouvelles et les Actions Existantes sont définies ensemble comme les « <b>Actions Ordinaires</b> ».</li> </ul> <p>Il n'est pas prévu que les paramètres liés à la taille de l'Offre tels que décrits ci-dessus fassent l'objet d'un ajustement, sauf à publier un nouveau prospectus à cet effet.</p> <p><b>Devise :</b> Euro.</p> <p><b>Libellé pour les Actions Ordinaires :</b> « Exclusive Networks ».</p> <p><b>Code ISIN :</b> FR0014005DA7.</p> <p><b>Valeur nominale des Actions Ordinaires :</b></p> <p>Toutes les Actions Ordinaires seront des actions ordinaires de même catégorie et de même valeur nominale, soit 0,08 euro.</p> <p><b>Droits attachés aux Actions Ordinaires :</b></p>
------------	---	--

		<p>Conformément à l'état actuel de la législation applicable et aux statuts de la Société devant entrer en vigueur à compter de la fixation du prix de l'Offre, les principaux droits attachés aux Actions Ordinaires sont les suivants : (i) droit aux dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de vote, étant précisé que les droits de vote attachés aux Actions Ordinaires sont proportionnés au pourcentage de capital que ces Actions Ordinaires représentent, (iii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iv) droit préférentiel de souscription d'actions de même catégorie, et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p> <p><b>Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité :</b></p> <p>Sans objet.</p> <p><b>Restriction à la libre négociabilité des valeurs mobilières :</b></p> <p>Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital social de la Société.</p> <p><b>Politique en matière de dividendes :</b></p> <p>La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Le Groupe se fixe pour objectif de distribuer à ses actionnaires des dividendes pour un montant annuel égal à environ 25% de son Résultat Net Ajusté, et ce, à compter de et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se réunira en 2022 aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2021.</p>
3.2	Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?	L'admission des Actions Ordinaires a été demandée sur le compartiment A d'Euronext Paris. À la date du présent Prospectus, aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.
3.3	Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le cours des actions de la Société est susceptible d'être volatile.</li> <li>– Un marché liquide des actions de la Société est susceptible de ne pas se développer ou de ne pas perdurer.</li> <li>– L'émission par la Société ou la cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société après l'expiration des engagements de conservation, ainsi que la perception que de telles émissions ou cessions seront réalisées, peuvent avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de la Société.</li> <li>– L'actionnaire principal de la Société continuera à détenir une part significative du capital social de la Société à l'issue de l'Offre.</li> </ul>
<b>Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé</b>		
4.1	A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?	<p><b>Modalités de l'Offre</b></p> <p>Il est prévu que l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> ») comprenant (i) une offre au public à des investisseurs particuliers en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> ») et (ii) un placement global (le « <b>Placement Global</b> ») destiné aux investisseurs institutionnels, comprenant : (y) un placement privé auprès de certains investisseurs institutionnels en France et hors de France (à l'exclusion des États-Unis) en vertu de la <i>Regulation S</i> (« <b>Regulation S</b> ») du <i>U.S. Securities Act</i> de 1933, tel que modifié (le « <b>Securities Act</b> »), et (z) un placement privé aux États-Unis uniquement auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (« <b>QIBs</b> ») tels que définis dans la règle 144A (« <b>Règle 144A</b> ») du <i>Securities Act</i> en vertu d'une exemption aux exigences d'enregistrement du <i>Securities Act</i> ou dans le cadre d'une transaction non soumise à ces exigences.</p> <p><b>Option de Surallocation</b></p> <p>Everest UK HoldCo Limited et HTIVB consentiront à J.P. Morgan AG, au nom et pour le compte des Établissements Garants (tels que définis ci-dessous), une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% des Actions Initiales et Nouvelles (représentant 2 601 786 Actions de l'Option de Surallocation sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre et 2 744 296 Actions de l'Option de Surallocation sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre) (l'« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p><b>Fourchette Indicative de Prix de l'Offre</b></p>

Le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). La fourchette indicative du prix de l'Offre arrêtée par le conseil d'administration de la Société compte tenu des conditions de marché le 13 septembre 2021 est comprise entre 20,00 et 24,00 euros par action (la « **Fourchette Indicative de Prix de l'Offre** »). Cette Fourchette Indicative de Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la détermination du Prix de l'Offre (inclus).

#### Calendrier indicatif

Date	Évènement
14 septembre 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus
15 septembre 2021	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert
21 septembre 2021	Ouverture de l'Offre Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
22 septembre 2021	Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Signature du Contrat de Garantie Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre et le résultat de l'Offre Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre
23 septembre 2021	Admission à la cotation des actions de la Société sur Euronext Paris Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sous la forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée « EXN Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert incluse)
27 septembre 2021	Début de la période de stabilisation, le cas échéant Règlement-livraison des Actions Ordinaires dans le cadre de l'Offre
28 septembre 2021	Réalisation des opérations de Réorganisation Début des négociations des Actions Ordinaires sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « EXN »
22 octobre 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation, le cas échéant Fin de la période de stabilisation, le cas échéant

Le calendrier indicatif pourra être ajusté et notamment accéléré en cas de clôture anticipée de l'Offre ou être retardé. En cas de clôture anticipée de la période d'Offre (ce qui réduira la durée de la période de souscription des investisseurs), (i) un communiqué de presse sera publié par la Société et (ii) un avis sera publié par Euronext Paris au plus tard la veille de la date de clôture anticipée de la période d'Offre. Dans tous les cas, la période d'Offre restera ouverte pendant un minimum de trois jours de bourse.

#### Modalités de souscription

Sous réserve que la période d'Offre ne soit pas réduite :

- les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 21 septembre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet ; et
- les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par un ou plusieurs des Établissements Garants au plus tard le 22 septembre 2021 à 13 heures (heure de Paris).

#### Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les personnes physiques par Internet dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'Offre à Prix Ouvert (21 septembre 2021 à 20 heures (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions (y compris si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet). Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès des Établissements Garants ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 22 septembre 2021 à 13 heures (heure de Paris), sauf réduction ou prorogation de la période d'Offre.

**Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'Offre**

À la Date de Règlement-Livraison, prévue le 27 septembre 2021 sur la base du calendrier indicatif, après réalisation de la Réorganisation et de l'Offre, le capital social et les droits de vote de la Société seront répartis comme suit, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre et en prenant pour hypothèse que les Actions Nouvelles seront émises :

Actionnaires	Borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre			
	Après l'Offre et hors exercice de l'Option de Surallocation		Après l'Offre et après exercice intégral de l'Option de Surallocation	
	Nombre d'Actions Ordinaires	% du capital social et de droits de vote	Nombre d'Actions Ordinaires	% du capital social et de droits de vote
Everest UK HoldCo Limited	52 756 251	57,67	50 521 827	55,23
HTIVB	12 038 435	13,16	11 528 563	12,60
Autres (y compris les Managers Cédants)	8 386 543	9,17	8 386 543	9,17
Public	18 295 307	20,00	21 039 603	23,00
<b>Total</b>	<b>91 476 536</b>	<b>100,00</b>	<b>91 476 536</b>	<b>100,00</b>

Actionnaires	Borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre			
	Après l'Offre et hors exercice de l'Option de Surallocation		Après l'Offre et après exercice intégral de l'Option de Surallocation	
	Nombre d'Actions Ordinaires	% du capital social et de droits de vote	Nombre d'Actions Ordinaires	% du capital social et de droits de vote
Everest UK HoldCo Limited	47 663 377	54,96	45 588 204	52,57
HTIVB	12 095 438	13,95	11 568 825	13,34
Autres (y compris les Managers Cédants)	9 622 141	11,09	9 622 141	11,09
Public	17 345 239	20,00	19 947 025	23,00
<b>Total</b>	<b>86 726 195</b>	<b>100,00</b>	<b>86 726 195</b>	<b>100,00</b>

**Estimation du total des frais et dépenses de l'Offre**

Les frais et dépenses à la charge de la Société à ou autour de la Date de Règlement-Livraison dans le cadre de l'Offre sont estimés à environ 24,3 millions d'euros (à l'exclusion des frais et dépenses liés au Refinancement).

**Dépenses facturées à l'investisseur par la Société**

Sans objet.

**4.2 Pourquoi ce prospectus est-il établi ?****Raisons de l'Offre**

L'Offre et l'admission des Actions Offertes aux négociations sur Euronext Paris visent à permettre au Groupe de réduire son endettement et augmenter sa flexibilité financière pour accélérer son développement et soutenir sa stratégie de croissance.

**Utilisation prévue et estimation du produit de l'Offre**

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera d'environ 235 700 000 euros. La Société utilisera le produit de l'émission ainsi que le produit des Nouveaux Prêts à Terme pour désendetter le Groupe par voie de remboursement de sa dette long terme existante (y compris sa facilité de crédit renouvelable).

Le produit brut de la vente des Actions Initiales Cédées sera d'environ 105 906 140 euros, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre, et environ 156 285 744 euros, sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre. Les Actionnaires Cédants recevront le produit net de la vente des Actions Initiales Cédées. Le produit net de la vente des Actions de l'Option de Surallocation en cas d'exercice de l'Option de Surallocation ne sera perçu que par Everest HoldCo UK Limited et HTIVB.

**Contrat de Garantie**

L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie (le « **Contrat de Garantie** ») conclu entre la Société, les Actionnaires Cédants, J.P. Morgan AG et Morgan Stanley Europe SE, en qualité de coordinateurs globaux (les « **Coordinateurs Globaux** »), BNP Paribas, Citigroup Global Markets Europe AG et Société Générale, en qualité de Teneurs de Livre Associés (les « **Teneurs de Livre Associés** ») et Intesa Sanpaolo S.p.A., Mizuho Securities Europe GmbH and Raiffeisen Bank International AG en qualité de chefs de file (les « **Chefs de File** ») et, ensemble avec les Coordinateurs Globaux et

les Teneurs de Livre Associés, les « **Établissements Garants** »). Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

**Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'Offre**

Les Établissements Garants et/ou certains de leurs affiliés ont fourni ou pourront fournir dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux, de conseil et autres au Groupe, aux Actionnaires Cédants, à leurs affiliés ou dirigeants, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

En particulier, BNP Paribas SA, Citibank, N.A., London Branch, Intesa Sanpaolo S.p.A., Paris Branch, J.P. Morgan AG, Mizuho Bank, Ltd., Morgan Stanley Bank AG, Raiffeisen Bank International AG and Société Générale en tant que chefs de file sont parties au nouveau contrat de crédit senior, conclu le 16 juillet 2021 (le « **Nouveau Contrat de Crédit** »).

**Intentions de souscription**

A la date du présent Prospectus et à la connaissance de la Société, (i) ni ses principaux actionnaires, ni les membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance, n'ont l'intention de passer un ordre dans le cadre de l'Offre, à l'exception de Marie-Pierre de Bailliencourt, Nathalie Buhnemann, Barbara Thoralfsson, Pierre Pozzo et Michail Zekkos, membres du conseil d'administration de la Société, qui ont l'intention de placer un ordre pour des Actions Offertes pour un montant respectif de 20 000 euros, 50 000 euros, 300 000 euros, 30 000 euros et 30 000 euros et (ii) aucune personne n'a l'intention de placer un ordre portant sur plus de 5% des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre.

**Engagements d'abstention de la Société et des Actionnaires**

180 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison pour la Société, Everest UK HoldCo Limited et HTIVB et 360 jours après la Date de Règlement-Livraison pour les Managers Cédants et certains autres managers ne cédant pas d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

**Stabilisation**

Aux termes du Contrat de Garantie, J.P. Morgan AG en qualité d'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des Établissements Garants, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le cours des Actions Ordinaires sur Euronext Paris et peuvent aboutir à la fixation d'un cours des Actions Ordinaires plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence.